



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Madame Evelyne RATTE
Préfecture de la Haute-Vienne
1, rue de la préfecture
BP 87031
87031 Limoges CEDEX 1

Valence le 30 avril 2010

Objet : Demande de communication de documents

Envoi : courrier et télécopie (05.55.44.17.54)

Madame le Préfet,

Nous nous permettons de reprendre contact avec vous dans le cadre de nos travaux sur les normes relatives à la radioactivité des eaux destinées à l'alimentation humaine.

Dans le cadre de la préparation d'un documentaire sur l'eau potable, la journaliste Sophie LEGAL nous a demandé de commenter un **listing** qu'elle venait d'obtenir du directeur de la DDASS. Ce document présentait, pour **98 communes de la Haute-Vienne**, les résultats des **analyses de radon** effectuées par le laboratoire Pe@rl.

Pour chaque unité de distribution d'eau potable contrôlée, étaient mentionnées deux valeurs : la moyenne et le maximum.

Nous souhaiterions obtenir le tableau détaillé de ces résultats avec indication des dates de prélèvement et du niveau de radon 222 de chaque échantillon analysé (au minimum pour les 186 résultats hors Limoges).

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer si certains des échantillons ont fait l'objet d'analyses complémentaires et, si tel est le cas, pourriez-vous nous en communiquer les résultats ?

Restant dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CRIIRAD, la directrice,
Corinne CASTANIER

PS : nous vous remercions très sincèrement pour votre courrier détaillé du 7 janvier dernier. Nous vous adresserons prochainement nos commentaires accompagnés du résultat des mesures complémentaires effectuées par notre laboratoire.

Copie à : M. le directeur de la DDASS 87